

# Histoire CFDT 44

- Cahier n° 2 -

Récit de Jean Duret

## Les Métallos en conflit

Nantes, août - octobre 1955



# Les évènements nantais août-octobre 1955

## Notes de Jean Duret

### • DISTINCTION



Jean DURET a reçu la Croix de Chevalier du Mérite National le Lundi 23 Avril 1990 des mains de M. SALVI Directeur Régional du Travail et de l'Emploi, au cours d'une réunion organisée dans les locaux d'I.P.L. (Interinformation Pays de Loire) organisme dont notre camarade assure présentement la présidence.

A cette occasion ont été évoquées les différentes responsabilités qui jalonnent la vie militante de Jean. Dessinateur aux A.C.B., aujourd'hui en préretraite, il a assuré durant trente ans au nom de la C.F.D.T. des mandats électifs (DP - CE - Secrétaire de CE) - Il a également été Secrétaire du Syndicat C.F.D.T. des mensuels de la Métallurgie Nantaise.

Au cours de sa vie active il s'est particulièrement attaché aux questions "d'apprentissage et de formation" qui lui sont devenues une activité "permanente et continue". Conseiller de l'enseignement technologique, il a participé aux travaux de la Commission ad hoc au niveau Confédéral et continue de le faire au niveau Régional et Départemental.

Citons également son activité au service de l'enfance inadaptée.

Un plein d'activités non seulement sur la butte Sainte-Anne où il habite mais également à l'extérieur.

Toujours présent dans les évènements qui ont marqué la vie de la CFDT 44, Jean DURET est régulièrement intervenu dans la Voix des Travailleurs...

La VT lui a rendu hommage dans son numéro 413 d'avril 1990.

**GROUPE  
HISTOIRE  
CFDT 44**

### Août, septembre, octobre 1955

**Actions... mobilisations... manifestations... initiatives... positions syndicales... grèves... lock out... affrontements... mort de Jean Rigolet... solidarités...**

Jean Duret, militant syndicaliste délégué CFTC, dessinateur « mensuel » salarié des ACB, a vécu au cœur des évènements. Chaque jour, Jean a noté fidèlement le quotidien du combat des métallurgistes nantais.

Jean nous livre un témoignage unique sur 50 jours, du 17 août au 5 octobre 1955, jours qui resteront à jamais gravés dans le grand livre de l'histoire ouvrière nantaise.

Jean Duret est né en 1931. Il débute sa scolarité à l'école primaire des Garennes, dans son quartier de Chantenay, à Nantes. Il la poursuit à Bressuire (Deux-Sèvres) pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. À son retour à Nantes, il intègre l'école Launay puis Livet où il obtient son CAP de dessinateur.

Responsable de la JOC, il adhère à la CFTC en entrant aux Ateliers Chantiers de Bretagne à Nantes.

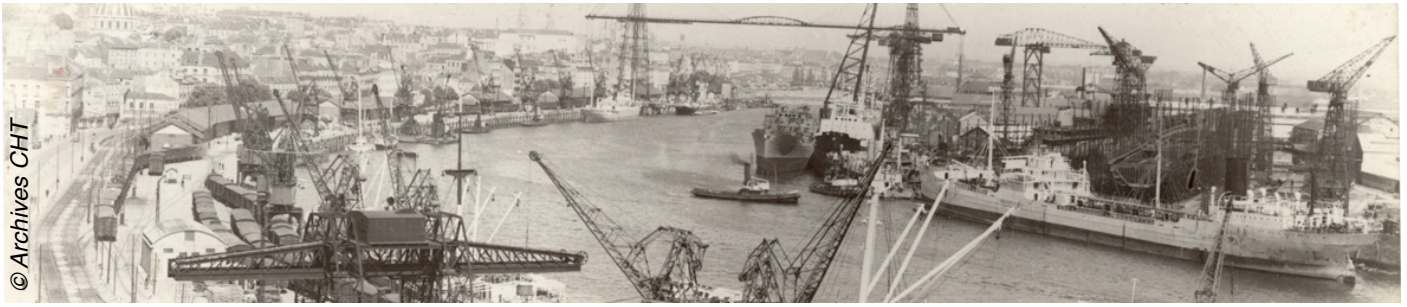
Militant actif à la CFTC puis à la CFDT, il devient secrétaire du Comité d'entreprise des ACB.

Longtemps responsable du Syndicat CFDT des mensuels de la Métallurgie Nantaise, il est ensuite membre du secrétariat du Syndicat des Métaux Nantais. Très impliqué dans les questions de formation permanente, de 1973 à 1995 il représente l'UD CFDT 44 à l'IPL (« Interinformation Pays de Loire », fonds d'assurance formation des entreprises) tenant régulièrement la responsabilité de président au titre du collège des salariés.

Homme de cœur, militant infatigable, en 1972 il participe à la création de l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique Lamoricière. Il en sera un président très actif jusqu'en 2004. En novembre 2014, en la présence de Jean, a eu lieu l'inauguration d'un SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile pour les jeunes) qui porte son nom.

Fidèle au quartier de Chantenay, il en sera l'inlassable chantre et l'incollable historien.

NDLR : Les notes de Jean Duret sont reproduites ici au plus près de la version originale. La mise en page et le choix de l'iconographie sont de la responsabilité du Groupe Histoire CFDT 44. Les archives du syndicat CFDT Métallurgie Nantes et Région sont déposées au Centre d'Histoire du Travail à Nantes où elles sont consultables.



# ÉVÈNEMENTS NANTAIS, AOÛT 1955

## PROLOGUE

En 1950, après de nombreuses réunions préparatoires, commence la discussion des Conventions Collectives régissant les rapports entre employeurs et salariés de la Métallurgie Nantaise (Constructions Mécaniques et Navales).

Dès le début, pour faciliter la tâche, les délégations ouvrières et patronales avaient décidé de travailler en trois sous-commissions pour accélérer les discussions :

### Organisation des commissions

#### A - Texte général

1. Libre exercice des droits syndicaux et liberté d'opinion des travailleurs.
2. Conditions d'embauche et de licenciement des travailleurs.
3. Le comité d'entreprise - Les Délégués du Personnel.
4. Les congés payés, les congés spéciaux.
5. Révision de l'accord procédure.
6. Organisation et gestion de l'apprentissage.
7. Conditions particulières du travail des femmes et des jeunes.

#### B - Les indemnités diverses

1. Indemnité de paniers.
2. Panier d'essai.
3. Déplacements.
4. Essais en mer.

#### C - Les salaires

1. Ouvriers - Classification M1 - M2 - M3 - OS1 - OS2 - OS3 - P1 - P2 - P3.
2. Mensuels - Classification suivant profession.

Valeur du point : 138 F, puis 143,50 F depuis le 24 juillet 1953 ; en juillet 1955, le point est toujours à 143,50 F.

La Commission des salaires a signé un accord en avril 1951 avec comme clause de révision : quand l'indice des prix à la consommation familiale de province aura augmenté de 5 %, les salaires augmenteront de 5 %.

**Août 1951** : l'indice des prix à la consommation familiale de province dépasse 5 %. Une demande de Commission paritaire est adressée au syndicat patronal. Des discussions s'engagent et aboutissent à l'application pure et simple, en septembre 1951, de l'augmentation gouvernementale de 15 % (cabinet Pleven) sur les salaires en place en 1945.

Sous le ministre Croizat, établissement de l'échelle mobile et, comme indice de révision, l'indice de Paris. Les syndicats acceptent les 15 %, mais refusent l'indice de Paris, celui de province augmentant plus vite d'une part

et d'autre part nous sommes en province, alors pourquoi se référer à l'indice parisien. De longues discussions sont entamées, découlant, c'est évident, de nombreuses demandes de révision en fonction de l'indice de province.

**En 1952, début 1953**, les patrons refusent de faire jouer la révision résultant des variations de l'indice province. Ils se contentent d'attribuer à tous les membres de leurs entreprises 1 500 F en Avril 1952 et 750 F à la fin des quatre trimestres qui suivent, c'est une décision unilatérale.

**En août 1953**, un accord est signé donnant 5 % d'augmentation avec effet au 1<sup>er</sup> mai de la même année ; cela occasionne donc un rappel, mais depuis, plus rien. Pendant la période d'avril 1951 à février 1955, les salaires de la métallurgie française avaient progressé de 39,40 % et ceux de Nantes de 26,40 % pendant la même période.

Pour les discussions concernant les conventions collectives, cela progresse :

- La sous-commission 2 des indemnités diverses s'est conclue par un accord en juillet 1953, après 34 mois de rencontres.

- La sous-commission 1 se rapportant aux clauses générales a vu ses travaux se terminer par un accord le 16

mai 1955, après 54 mois de négociations. Côté avenant spécifique, c'est autre chose, l'avenant "ouvrier" est toujours en discussion ; quant à l'avenant concernant les "mensuels", les délégations concernées ne se sont pas encore rencontrées.

**Le 16 mai 1955**, au moment de la signature des clauses générales, les délégations des salariés ont demandé la tenue d'une commission mixte concernant la révision des salaires aux employeurs présents qui ont répondu aussitôt par la négative.

**Voici où en étaient les revendications ouvrières nantaises, avant le début de l'épreuve de force des Métallistes nazairiens au mois de juin 1955.**

**NDLR : La Voix des Travailleurs, journal de l'union départementale CFTC, rend régulièrement compte des ajournements et blocages des discussions concernant les conventions collectives de la Métallurgie nantaise de 1950.**



VT 52, février 1952



VT 54, avril 1952



VT 55, mai 1952



# Journal des Métallurgistes

41<sup>e</sup> ANNÉE - N° 62 - V.F.M. 482

FEVRIER 1953

PRIX : 10 Fcs

Organe Mensuel de l'Union Départementale de la Loire-Inférieure  
RÉDACTION : ADRESSÉES : PUBLI-CITÉ : 1, Rue de Bel-Air - NANTES  
Téléph. 120-71 et 158-00 — C.C.P. 84130, U.D. Syndicats Châtelineau - Nantes  
ABONNEMENTS  
DE SOUTIEN : 500 Francs

## Relance de l'Economie Le Métallo Nantais ne « vaut » pas cher !

Le triste bilan que nous faisons au regard de l'année écoulée nous amène à constater que le mouvement de relance de l'économie par M. René Mayer a prouvé, en fait, que l'Etat n'est pas responsable de notre chômage. Nous sommes bien d'accord sur ce point. Mais, le seul espoir de relance se situe dans le secteur des investissements et dans le secteur de l'exportation. Il est évident que nous ne pouvons pas nous contenter de attendre que les commandes affluent. Nous devons aller chercher des commandes à l'étranger. Nous devons aller chercher des commandes à l'étranger.

La situation est donc pénible. Le chômage officiel est de 10,5 % et le chômage réel de 15 %. Nous ne pouvons pas nous contenter de attendre que les commandes affluent. Nous devons aller chercher des commandes à l'étranger. Nous devons aller chercher des commandes à l'étranger.

Paris Province  
Septembre 52 .. 113 30 108 20  
Septembre 53 .. 143 70 145 50  
Augmentation .. 29 50 35 30

Tout ce que nous sera imposé est le lot de Jurgis du libéralisme, ce tant que cette suite d'une classe contre une autre classe sera menée, nous aurons obligation de défendre de nous défendre et de défendre.

**Dimanche 15 Février**  
**JOURNÉE DEPARTEMENTALE des Cadres Syndicaux de la Terre**  
Le dimanche 15 février 1953, à 9 h. 30, rue de Bel-Air, à Nantes, nous aurons une Journée Départementale d'Etudes, pour tous les cadres syndicaux de la Terre. Pour cette Journée, nous nous sommes adressés à la Fédération des Syndicats de l'Agriculture. Nous nous sommes adressés à la Fédération des Syndicats de l'Agriculture.

Paris Province  
Septembre 52 .. 113 30 108 20  
Septembre 53 .. 143 70 145 50  
Augmentation .. 29 50 35 30

Tout ce que nous sera imposé est le lot de Jurgis du libéralisme, ce tant que cette suite d'une classe contre une autre classe sera menée, nous aurons obligation de défendre de nous défendre et de défendre.

### Union Locale de Nantes

18, Rue de Bel-Air - Tél. 120-71 et 158-00

#### DANS LA MÉTALLURGIE

## A la Commission mixte du 17 Mars

### Nouveau refus patronal

Mars 1952, Juin 1952, Septembre 1952, Décembre 1952, chaque fin de trimestre depuis un an, donne au Syndicat Patronal des Industries Mécaniques et Navales, l'occasion de violer un accord de salaire librement débattu et signé.

VT 62, février 1953

VT 70, décembre 1952

VT 70, décembre 1952

VT 70, décembre 1952

VT 70, décembre 1952

VT 70, décembre 1952

## La Convention Collective des Métaux

### Le 10 Novembre, les pourparlers sont à nouveau rompus

#### LA LUTTE continue...

Une pièce à conviction qui prouve :  
- La mauvaise volonté et le marchandage patronal ;  
- L'esprit de négociation des délégués de salariés ;  
- Le rôle important joué par la C.F.T.C. dans cette action ;  
- Que l'élémentaire dignité nous oblige à quitter nos interlocuteurs.

#### Importants succès aux élections des Comités d'Etablissement

S.N.C.A.S.O.

Titulaire - C.F.T.C. 222 voix, 1 siège - C.G.T. 224 voix, 2 sièges.  
Suppléant - C.F.T.C. 234 voix, 1 siège - C.G.T. 236 voix, 2 sièges.  
La C.F.T.C. gagne 29 % des voix sur 1952.  
La C.G.T. gagne 63 % des voix sur 1952.  
La C.G.T.-P.O. perd 14 % des voix sur 1952.

VT 70, décembre 1952

La Convention Collective des Métaux... Les pourparlers sont à nouveau rompus. La lutte continue... Une pièce à conviction qui prouve : La mauvaise volonté et le marchandage patronal ; L'esprit de négociation des délégués de salariés ; Le rôle important joué par la C.F.T.C. dans cette action ; Que l'élémentaire dignité nous oblige à quitter nos interlocuteurs.

La Convention Collective des Métaux... Les pourparlers sont à nouveau rompus. La lutte continue... Une pièce à conviction qui prouve : La mauvaise volonté et le marchandage patronal ; L'esprit de négociation des délégués de salariés ; Le rôle important joué par la C.F.T.C. dans cette action ; Que l'élémentaire dignité nous oblige à quitter nos interlocuteurs.

#### COPIE

#### SYNDICATS DE LA MÉTALLURGIE

C.G.T.-C.F.T.C.-C.G.T.F.O.-C.G.S.I

#### MONSIEUR LE PRESIDENT DU SYNDICAT PATRONAL DES CONSTRUCTIONS MECANICIQUES ET NAVALES

I Rue Arsène Leloup NANTES

VT 70, décembre 1952

### Union Locale de Nantes

18, Rue de Bel-Air - Tél. 120-71 et 158-00

#### Dans la Métallurgie

### Patronat et lutte des classes

Ainsi que nous le faisons connaître dans notre dernier numéro, nous avons tenté de renouer des pourparlers avec les employeurs pour discuter de notre convention collective des Industries Mécaniques et Navales. Convention collective des Industries Mécaniques et Navales. Convention collective des Industries Mécaniques et Navales.

#### Monsieur le Président,

Nos organisations syndicales ont examiné la situation des salaires à la suite des commissions paritaires tenues en Juillet.

Nous ne pouvons que vous confirmer l'impossibilité pour nos organisations de signer un accord sur les bases de vos propositions.

Dans ces conditions, et pensant que les discussions sont le meilleur moyen de régler les conflits du travail, nous vous proposons la tenue de nouvelles commissions paritaires.

Nous attirons spécialement votre attention sur le fait des importants décalages subis par les salaires des Métallurgistes de Nantes et St.Nazaire en rapport notamment avec ceux de la Métallurgie Parisienne, et de la nécessité de combler d'urgence et au maximum ce retard, préjudiciable aussi bien aux travailleurs qu'à toute l'économie de notre région.

Nous pensons que vous pourrez dans les plus brefs délais convoquer la première de ces réunions, et dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pr la C.G.T. Pr la C.F.T.C. Pr la C.B.T.F.O pr C.G.S.I.

#### DANS LES TRAMWAYS

### L'Assemblée Générale décide le renforcement de la Caisse de Contentieux

Le 19 mars, l'Assemblée Générale du syndicat, après avoir examiné l'action professionnelle, s'est particulièrement penchée sur une question importante, à savoir : notre Caisse de Contentieux. A plusieurs reprises, le conseil syndical avait alerté par l'intermédiaire de votre comité, cette caisse au regard à l'ensemble du développement de la circulation des véhicules qui de plus en plus difficile, nous laisse tous à chaque instant à la merci d'un accident pouvant entraîner de gros frais.

#### MONSIEUR LE PRESIDENT DU SYNDICAT PATRONAL DES CONSTRUCTIONS MECANICIQUES ET NAVALES

I Rue Arsène Leloup NANTES

VT 74, avril 1954

© Archives CHT - Coll. Métaux CFTD 44

# DÉROULEMENT DES ÉVÈNEMENTS CONCERNANT L'ACTION OUVRIÈRE DE LA MÉTALLURGIE NANTAISE PENDANT L'ÉTÉ 1955

Depuis le 16 Mai, il s'est produit une évolution, puisqu'une commission mixte, relative aux salaires, est prévue le mercredi 17 Août 1955 au siège du syndicat patronal situé rue Arsène Leloup, à l'angle de cette rue et de la rue Dobrée. Il faut noter au passage que l'action des Métallos Nazairiens n'est sûrement pas étrangère à la tenue de cette réunion. A 9 heures donc ce **Mercredi 17 Août**, la réunion commence, mais il apparaît très rapidement que le patronat Nantais de la mécanique et de la navale n'est pas prêt à répondre à l'attente des salariés.



## Les entreprises suivantes sont concernées :

### Pour la mécanique :

- Brandt 1 780 personnes.
  - Batignolles 2 250 personnes.
  - Brissonneau 1 100 personnes.
- Soit 5 130 personnes.**

### Pour la navale :

- Les A.C.B. 3 500 personnes.
  - Les A.C.L. 2 200 personnes.
  - Dubigeon 1 200 personnes.
  - C.N.R.N. 260 personnes.
- Soit 7 160 personnes.**

### Deux fonderies :

- La Nantaise de Fonderie 260 personnes.
  - Aciérie de Nantes-Madeleine 260 personnes.
- Soit 520 personnes.**

### Une usine d'aviation :

- S.N.C.A.S.O. 1 610 personnes.

**Ce qui fait au bas mot quelques 14 420 voire 15 000 salariés directement intéressés par cette réunion.**

*NDLR : Ces clichés d'une manifestation ouvrière le 23 juin 1955 dans l'enceinte de la foire agricole de Nantes au Champ de Mars montrent que progressivement la tension monte.*

*© Archives CHT – Coll. UD CFDT 44*



Gilbert Declercq

Cette rencontre demandée depuis longtemps et enfin obtenue est connue de tous les personnels des entreprises concernées : le moins que l'on puisse dire, selon une expression imagée, c'est que "les gars en veulent". Les délégués, non présents à la commission mixte sont, dans la matinée, interrogés dans leurs "Boîtes" respectives : Alors ! T'as des nouvelles ? Tout le monde attend, car les événements se rapportant aux Métallos Nazairiens de Juin sont dans toutes les têtes. Partant du principe que l'attente est fatigante, et que l'action paie, des délégations provenant des entreprises commencent à arriver sur les lieux de la discussion.

Dès 10 heures 30, on peut dire que les "Boîtes" débraient ; par petits groupes, les salariés arrivent pour appuyer leurs représentants en demandant "nos 40 francs". Ce sont les gars de la Navale, les premiers arrivés, les A.C.B. et les A.C.L. C'est en face, le pont-transbordeur et on est rendu. Les patrons, à ce moment-là, proposent 10 francs, voire 15 francs. Pendant les discussions, des syndicalistes se sont rendu compte qu'en bas, dans la rue, il y avait du monde ; donc ils sortent de l'immeuble et informent les gens massés dans la rue de l'évolution de la situation, puis retournent discuter pour faire avancer les propositions.

Maintenant ça y est, le personnel des trois "grosses boîtes" de la Navale, plus les trois de la Mécanique et l'usine d'aviation, ça fait du monde dans le quartier ; il fait beau et chaud. Des travailleurs commencent à s'énerver devant la lenteur des réactions patronales, ça n'avance pas ; un groupe entre dans l'immeuble ; une petite équipe s'en détache et pénètre dans la salle de réunion, là, dans un langage plus que direct, ces nouveaux arrivants engagent la conversation avec leur patron respectif. C'est très loin de la langue de bois ; grosse impression sur les responsables d'entreprise présents autour de la table, surtout que le petit groupe a grossi petit à petit et c'est presque une centaine autour des délibérants. Devant le brouhaha qui règne au rez-de-chaussée, les négociateurs montent dans une salle du premier étage. Une information est donnée dans le même temps aux travailleurs rassemblés dans la rue et dans le jardin de l'immeuble par quelques délégués : **"La réunion siégera sans discontinuer jusqu'à l'obtention d'un résultat valable."** L'heure du déjeuner arrive ; les négociateurs salariés sont abondamment ravitaillés en casse-croûte et en liquide ; les patrons, eux, en sont à la portion congrue ; quelques-uns bénéficient du bon cœur d'un de leurs délégués et héritent d'un bout de sandwich.

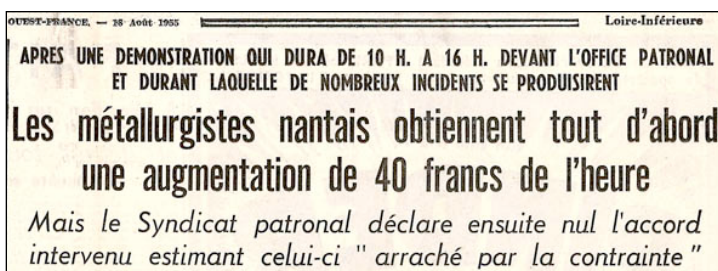
Vers 14 heures, les jeux de cartes qui avaient occupé bon nombre de Métallos jusqu'alors commencent à s'essouffler. Même si le temps est radieux et que des tables ont été sorties dans le jardin pour faciliter les choses. Les manifestants commencent vraiment à répondre à la définition du mot, à réagir ; la foule augmente de plus en plus ; tout le monde est revenu après avoir déjeuné et l'énerverment se fait jour. Des papiers passent par les fenêtres des étages inférieurs, mais les patrons ne veulent toujours pas combler le retard des salaires Nantais. Très rapidement les chaises, puis les meubles suivent les papiers et marqué par des temps d'arrêt, il faut bien se reposer, c'est le nettoyage par le

vide du syndicat patronal : tout atterrit dans le jardin et dans la rue... tant qu'il reste quelque chose à jeter. Des délégués ayant voulu s'interposer à ce déménagement se sont vus menacés, frappés même ; il est évident aussi que ce mercredi après-midi enregistre le vide total dans les entreprises en discussion.

A 15 heures, nouvelle avancée, les patrons montent à 33 francs ; après information et discussion, c'est rejeté, il faut continuer. Pendant ce temps-là, Houssais de la Nantaise de Fonderie se sent en dehors du coup, il suivra ses collègues patronaux ; pour passer le temps, c'est long depuis 9 heures ce matin, il lit en douce un roman policier. Par la suite, il en entendra parler pendant des années.

A 16 heures 10, après une dernière délibération, la délégation patronale propose enfin 40 francs qui sont évidemment acceptés dans l'enthousiasme. Les employeurs refont les calculs, Roux de la Loire transpose en prix du point pour les mensuels, Rouchet des A.C.B. attend le résultat du travail de son collègue pour signer. Leblais, de chez Brissonneau, dit à Forget, délégué C.F.T.C. de cette boîte, "ce sera dur à avaler" et Charles Forget de répondre "voyons cela ensemble en Comité d'Entreprise", "d'accord, on verra ça, lundi" lui répond son patron.

Dans la rue c'est une explosion de joie ; l'atmosphère est pire qu'un jour de mi-carême (mi-carême de 1955 s'entend). Les délégués sont portés en triomphe (c'est d'ailleurs la seule fois où nous avons vu ça en plus de 40 ans de syndicalisme). Les 40 francs de l'heure et les 180 francs du prix du point étaient acquis, ou plutôt étaient gagnés, seulement après une journée d'action : c'est formidable !!! Quelle joie, les gens chantaient, riaient, dansaient ; nous étions en pleine liesse populaire, l'action de masse, l'action de tous, de tous les syndicats, de tous les travailleurs ; ce sentiment de fraternité est très puissant en cette fin de journée où notre union aurait déplacé des montagnes s'il en avait été besoin.



Ouest-France, 18 août 1955

# LES LENDEMAINS QUI DÉCHANTENT

Dans la soirée de ce **mercredi 17 Août 1955**, une très mauvaise nouvelle : le poste parisien (la radio) à 22 heures informe que le patronat Nantais dénonce l'accord signé l'après-midi en invoquant la contrainte ; les entreprises sont lock-outées et occupées par les C.R.S., les débits de boisson sont fermés dans la ville de Nantes. C'est la douche froide, glacée même.

**Le jeudi 18 Août**, chacun rejoint son entreprise à l'heure de l'embauche habituelle. Les délégués sont venus de bonne heure, eux ils sont au courant, mais la majorité des salariés est dans l'ignorance : en 1955, les téléphones sont rares, et les postes de T.S.F. aussi, mais l'information circule vite.

Une prise de parole rapide à la porte des entreprises pour annoncer ou confirmer les nouvelles dénonciation de l'accord et occupation des boîtes par les C.R.S. ; pour eux, c'est visible, pas besoin d'en rajouter ; pour le reste, pour de plus amples informations, nous nous retrouvons tous en meeting dans la cour de la Bourse du travail. Diverses informations sont données, celles diffusées par la T.S.F. sont reprises.

Un comité d'action intersyndical est créé comprenant cinq membres par syndicat ; ce comité d'action va rencontrer Monsieur Gand, Directeur Départemental du travail ; les salariés voulant accompagner leurs délégués. Il est prévu de se revoir l'après-midi dans cette même cour pour le compte rendu.

A 14 heures 30, les délégués nous informent du résultat de la rencontre de la matinée : totalement négative, aussi bien pour le respect et l'application de l'accord, que pour la levée du lock-out.

Nous partons tous en cortège vers la Préfecture très bien gardée dans un rayon de plus de 200 mètres par les C.R.S. Il n'est pas question de s'engager rue du Roi Albert, les policiers y ayant établi trois barrages successifs. Une délégation est reçue par le Préfet, un certain Monsieur Rix, après avoir difficilement franchi les cordons. Une explosion retentit peu après et la délégation est mise à la porte de la Pré-

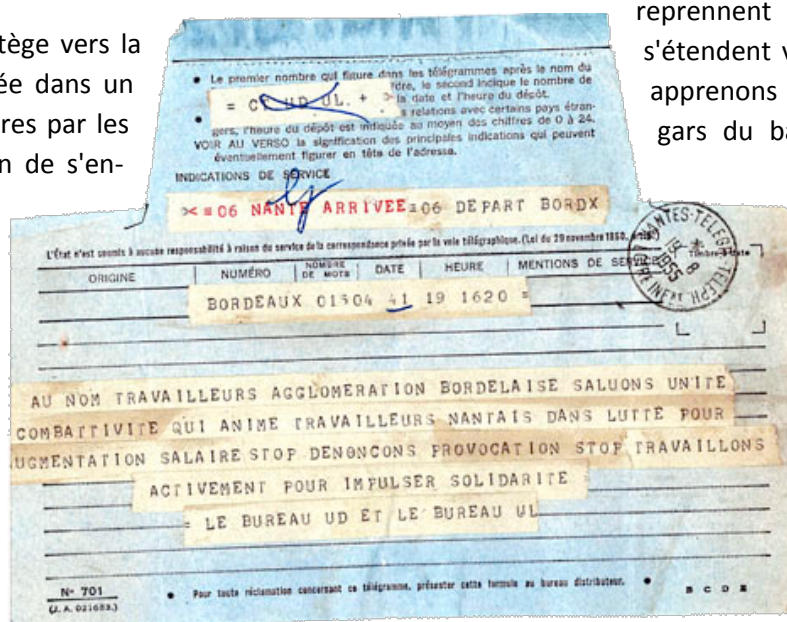
fecture, explosion dont l'origine n'a jamais été identifiée. C'est le signal d'une bagarre qui durera jusqu'à 22 heures environ.

Le cortège reflue vers le centre, les travailleurs essaient, par un service d'ordre, d'empêcher le contact entre des C.R.S. nerveux et des ouvriers excités, ce n'est pas facile : à l'entrée de la rue du Roi Albert, les délégués et militants font la chaîne pour empêcher l'affrontement ; des gars veulent passer entre leurs jambes pour aller se frotter aux "flics". Tant qu'il y a du monde, défilé d'un côté, forces de police de l'autre, ça se passe correctement mais à la fin du cortège, il a fallu courir et vite car les forces de l'ordre ont choisi ce moment-là pour charger avec matraque et lancement de grenades lacrymogènes (propulsion des grenades encore manuelle) ; rue Mocquechien, place Saint Pierre, place du Port Communeau, Pont Morand, grenades et pavés volent bas.

Au bas de Talensac, une rapide prise de parole improvisée devant les Métallos présents dénonce l'attitude très négative du Préfet et du Directeur Départemental du Travail ; tout le monde est convoqué aux portes des "Boîtes" pour le lendemain.

**Ce vendredi 19** regroupement comme prévu à la porte des usines et défilé à travers la ville de chaque entreprise pour rejoindre la cour de la Bourse. L'après-midi au Champ de Mars, grand meeting organisé par les Unions Locales Interprofessionnelles et regroupant tous les travailleurs de Nantes. De là, marche sur la prison pour obtenir la libération des gars emprisonnés lors des échauffourées de la veille. Les affrontements

reprennent jusqu'à 23 heures et s'étendent vers Sainte Croix ; nous apprenons dans la soirée qu'un gars du bâtiment a été tué par balle cours des Cinquante Otages, il s'appelait Jean Rigollet, c'est une balle qui l'a abattu. Dans le même temps nous apprenons une autre nouvelle : les patrons demandent l'ouverture de la procédure de médiation.





**Le samedi 20 Août**, après tous ces événements, aucune manifestation n'est prévue pour aider au retour au calme. Le Comité d'action contacte le Maire et les parlementaires, qui de leur côté rencontrent Monsieur Ernst, super Préfet, Inspecteur Général d'administration en mission extraordinaire. Une réunion à 11 heures prévue le lundi 22 à Rennes est avancée au dimanche 21, à 11 heures du matin toujours à Rennes. Un document est signé par les parlementaires et les représentants des syndicats concernant les points à solutionner :

- Levée du lock-out.
- Retrait des C.R.S. des entreprises.
- Libération des prisonniers.

**Dimanche 21 Août**, la délégation intersyndicale se déplace à Rennes en car mis à sa disposition par la municipalité Nantaise. Les discussions sont longues, mais aboutissent à un procès-verbal signé par les représentants des salariés, par le super Préfet Ernst et par les patrons. Eh oui, les patrons étaient là, eux aussi ; alors qu'au départ seul le Représentant du gouvernement devait recevoir l'Intersyndicale évidemment surprise de cette présence.

Le procès verbal porte :

- Sur la levée de lock-out avec, c'est évident le retrait des C.R.S.
- La libération des prisonniers.
- L'organisation d'un référendum dans les entreprises sur l'acceptation ou le rejet du procès verbal.
- Les syndicats s'engageant à assurer un travail normal, le doit de grève restant toujours acquis.

Deux autres informations nous sont livrées ce dimanche :

- Le patronat a saisi le tribunal civil concernant la validité et la signature des accords du 17 Août.
- Les obsèques de Jean Rigollet sont fixées au mardi 23 Août.

**Le lundi 22**, dès le matin, vote à la porte des usines sur le contenu du procès-verbal signé la veille. Ce vote est précédé évidemment d'une information sur la situation.

Le dépouillement de la consultation s'effectue à la C.F.T.C., rue de Bel Air : 78 % des votants pour la mise en œuvre du procès-verbal. Seule la S.N.C.A.S.O. était en majorité contre en tant que boîte.

Tout le monde espère une commission paritaire pour le 24 Août sans indication de lieu, ni d'heure, nous savons seulement que ce sera en dehors de Nantes.

Ce matin du **mardi 23 Août** nous entrons dans nos usines pour travailler, mais à 9 heures 30, débrayage pour assister aux obsèques de Jean Rigollet. Foule énorme, gerbes en monceau ; rien à dire de plus, tout s'est déroulé dans un calme impressionnant. Les cafés toujours clos jusqu'alors rouvrent leurs portes à 13 heures. Nous apprenons que les patrons proposent Ancenis comme lieu de rencontre et 16 heures demain 24 ; une réponse va être donnée dès que possible, l'information étant tombée pendant l'enterrement.

Ouest Matin, 24 août 1955  
© Archives CHT - Coll. Métaux CFDT 44

24-8-1955 OUEST-MATIN Edit. Loire-Inférieure p. 3

## A Nantes où les métallos poursuivent la lutte pour les 40 francs PLUS DE 50.000 PERSONNES ONT FAIT HIER D'EMOUVANTES OBSÈQUES au jeune maçon JEAN RIGOLLET tué vendredi par les C. R. S. Débrayage unanime dans les entreprises, chantiers, bureaux

161 gerbes ou couronnes ont fleuri la tombe de Jean RIGOLLET

Plus de 50.000 personnes ont rendu hommage au jeune maçon Jean Rigollet, tué à 24 ans, sous les balles des C.R.S. vendredi à 19 h. 30. Cours des 50 Otages, alors qu'il manifestait avec ses camarades pour son droit à la vie. Ils étaient 50.000, des métallos, des gens du bâtiment, des portiers, des dockers, des gens du charbonnage, des cheminots, des tramways, des comptables, des contremaîtres, des menuisiers, des intellectuels, des jeunes et des vieux, des femmes, des mamans.

Plus de 50.000 personnes ont rendu hommage au jeune maçon Jean Rigollet, tué à 24 ans, sous les balles des C.R.S. vendredi à 19 h. 30. Cours des 50 Otages, alors qu'il manifestait avec ses camarades pour son droit à la vie. Ils étaient 50.000, des métallos, des gens du bâtiment, des portiers, des dockers, des gens du charbonnage, des cheminots, des tramways, des comptables, des contremaîtres, des menuisiers, des intellectuels, des jeunes et des vieux, des femmes, des mamans.

Une vue de la foule qui se pressait aux abords de l'Hôtel St-Jacques

Après la cérémonie au cimetière, le Maire de Saint-Lambert-de-Châteaux, s'entretient avec M. Géraud, secrétaire général de la Loire-Inférieure.

*Air - La Madelon*

AOÛT.55 - SOUVENIR DE VACANCES FORCÉES

I

En 55, par un' chaleur tropicale,  
Au retour des bienheureux congés payés,  
P'tit à p'tit, on apprend cett' chose lamentable,  
Après quelques mots, les usines sont fermées.  
Les C.R.S., bande de crapules,  
S'amuse à là, où on bûchait dur,  
Et pour ces sales types sans scrupules,  
Qui nous ont cassé la figure,  
Torchons, crayons, stylos,  
Sont autant de cadeaux  
Que les patrons leur paient  
Pour se r'poser en paix.

Refrain

Nous, ouvriers qui valons bien les autres,  
Nous réclamons un peu plus de gros sous,  
Il fait chaud, et parmi tous les nôtres,  
Mêm' pas moyen d'boire un coup :  
Pas d'Madelon, et toutes portes closes.  
Pourvu qu' nos quarant'francs rappliqu' viv'ment,  
De c'temps-là, faudra qu'on les arrose,  
Allons-y les copains, en avant !!...

II

A Nantes, Anc'nis, Rennes et pourquoi pas Pamp'lune,  
Des Réunions, y'en a eu et y'en aura,  
Nos 40 francs, s'ils sont encore dans la lune,  
Faut bien espérer qu'un jour elle descendra.  
Les ouvriers et bureaucrates.  
Vont tous enfin, main dans la main  
Dans la vie, plus d'aristocrates,  
Pour tout'les bouches c'est le mêm' pain.  
Allons-y tous en chœur,  
Mettons tout plein d'ardeur.  
Chez nous, pas de lâcheurs,  
Pas plus que d'baguarreurs.

Refrain

Nous, ouvriers, nous en avons tous marre,  
D'en voir à not'nez prendre du bon temps,  
Pour nous, les plaisirs sont plutôt rares,  
Aux fins d'mois, y'a pas d'argent !  
On voudrait bien faire comm'tout l'monde,  
Boire l'apéro une fois l'boulot fini,  
Et pouvoir quand même dire à la ronde :  
Tout va bien, Camarades, Grand Merci !!

**Le 24**, la matinée est calme, c'est un moment d'attente. L'après-midi débrayage pratiquement général sur les 16 heures. Mais tout le monde reste sur place et envoie des télégrammes de soutien vers les négociateurs.

Une nouvelle nous parvient en fin d'après-midi, le Préfet Rix démissionne. Sans regret, un agité dangereux de moins en responsabilité.

**Le jeudi 25**, nous apprenons que la réunion d'Ancenis n'a rien donné. Dans les chantiers, cela se traduit par un travail très ralenti, avec de nombreux débrayages. Aux A.C.B., la grève est générale et la boîte est pratiquement occupée toute la journée. Des meetings ont lieu dans toutes les entreprises. Une nouvelle

rencontre serait prévue à Rennes, le plutôt possible sera le mieux.

**Ce vendredi 26 Août**, la grève perlée est décidée, grève perlée ponctuée de débrayages. Aux A.C.B. la mise en œuvre de cette décision consiste en des arrêts de 2 heures 30 le matin et l'après-midi. Nous apprenons en fin de journée par nos responsables que la prochaine commission mixte se tiendra à Rennes le dimanche 28 à 15 heures.

**Le samedi 27** est consacré à des activités syndicales. Les militants des différentes organisations se réunissent dans leurs centrales respectives pour faire le point. Un nouveau Préfet est nommé à la place de Rix, c'est Monsieur Trémeaud, il a du pain sur la planche.

Réunion du **dimanche 28 Août** à Rennes sans aucun résultat, une fois encore ; la mécanique du syndicat patronal qui avait fait sécession, s'aligne évidemment sur la position de la Navale ; les patrons reparlent de la médiation.

**Le lundi 29**, une nouvelle qui se faisait attendre, mais qui complique encore la situation : la Conciliation précédant la Médiation est annoncée pour le lendemain à 10 heures. Encore une réunion qui repousse d'autant la vraie Médiation. Pendant ce temps-là, les grèves perlées et les débrayages continuent dans les chantiers, l'action ne mollit pas. La patience des gars commence à être mise à l'épreuve, la tension monte partout, les délégations se forment à l'intérieur de chaque entreprise pour aller voir les différents patrons.

**Mardi 30 Août**, Monsieur Chabert, le Conciliateur désigné, reçoit les délégués ouvriers qui se sont rendus à cette entrevue par stricte politesse ; ils ont tout de

suite signifié à leur interlocuteur qu'un accord ayant été signé, ils ne voyaient absolument pas le pourquoi de cette rencontre. L'entrevue a été très courte, les positions des deux parties étant trop éloignées pour envisager un quelconque rapprochement. Dans les boîtes l'action continue, à savoir grève perlée et débrayages.

**Le matin du mercredi 31**, c'est normal, cela veut dire même action que les jours précédents. A 16 heures, les entreprises se vident, tous les salariés se rendent en cortège derrière les pancartes de leurs "boîtes" au meeting place Neptune (alors vierge de toute construction) ; des chants ponctuent les différents défilés. Une fois le regroupement effectué, nous partons tous, dans le calme, à la Préfecture. Il n'y a pas de C.R.S. à l'horizon. Une délégation demande au nouveau Préfet la tenue d'une nouvelle commission mixte, mais une vraie.



31 août 1955  
Ouest-France  
1<sup>er</sup> septembre 1955

1<sup>er</sup> septembre 1955  
Ouest-France  
2 septembre 1955



9 septembre 1955  
Ouest-France  
10-11 septembre 1955 © Archives CHT - Coll. Métaux CFTD 44

Le mois d'Août est terminé, ce jeudi commence un nouveau mois, nous sommes **le 1<sup>er</sup> septembre**, mais rien de changé, même action des Métallos et même demande auprès des pouvoirs publics pour la mise en place d'une Commission mixte.

**Le vendredi 2** rien de neuf, mais l'atmosphère s'alourdit, les esprits s'échauffent, les délégations se succèdent de plus en plus nombreuses dans chaque usine près du patron.

**Samedi 3 et dimanche 4 septembre**, ce sont deux jours calmes. Le comité d'action fait le point des différentes activités qui ont été mises en œuvre. Nous apprenons par la radio, comme tout le monde, la désignation d'un Médiateur ; les négociateurs sont informés de la même façon, le procédé est cavalier. Ce Médiateur doit arriver sous peu à Nantes ; il est envoyé par le gouvernement, les patrons ayant laissé ce choix aux pouvoirs publics.

Les ouvriers, eux n'en veulent pas, puisque pour nous, nous voulons que l'accord s'applique ; il est donc hors de question de choisir ou de proposer un Médiateur.

**Le lundi 5**, même scénario que la semaine passée : débrayage et grève perlée. Le Comité d'action remet une lettre au Médiateur, Monsieur Bossuat ; il y est dit en substance : "nous voyons mal votre utilité, car nous ne voulons que l'application d'un accord déjà signé par le patronat et par nous."

**Mardi 6 septembre**, rien de changé, l'action continue sous les mêmes formes. Aux A.C.B. nous obtenons un acompte de 1 500 francs après quelques manifestations plutôt bruyantes. Les différents syndicats vont dans l'après-midi aux prud'hommes pour attaquer les patrons sur le non respect de l'accord signé. Dans la soirée, la tenue d'une Commission mixte est annoncée pour le lendemain à 9 heures à la Préfecture sous la présidence de Monsieur Bossuat qui préside cette réunion comme Observateur, mais surtout pas comme Médiateur !!!

**Mercredi 7**, dans les entreprises, même type d'action ; en plus, de chaque boîte des délégations partent vers la Préfecture pour appuyer leurs négociateurs. Ces délégations étaient permanentes, comme celles provenant des A.C.B. qui se sont relayées pendant la durée de la discussion, ou de passage comme celle des Batignolles. Lors de ces délégations, deux ou trois Métallos s'en détachent et demandent à voir leurs patrons pour confirmer et appuyer la position de leurs représentants. En fin de séance, nous apprenons la démission de la S.N.C.A.S.O. du syndicat patronal.

**Jeudi 8 septembre**, les gars de la S.N.C.A.S.O. sont lock-outés, la réunion continue à la Préfecture ; dans les usines l'action continue : débrayages, grève perlée et délégation vers la commission mixte dans le même esprit que la veille. A 20 heures Monsieur Bossuat rompt les discussions ; les négociateurs aussi bien ouvriers que patrons auraient bien voulu continuer à discuter, mais un ordre gouvernemental a tout bloqué. L'optimisme de la veille décline, chacun restant sur ses propositions. Le syndicat patronal de la Navale se rapprochait d'une discussion se situant autour de 30 francs de l'heure ; pour les représentants de la mécanique, ils étaient beaucoup plus en retrait.

**Ce Vendredi 9**, coup de tonnerre dans la métallurgie nantaise, lock-out général encore ! Meeting le matin à la Bourse du Travail. Il y est fait un compte rendu détaillé de la Commission mixte des 7 et 8 septembre, puis défilé vers la Préfecture et dislocation à l'endroit où tomba Jean Rigollet.

*Le Directeur*

Monsieur le Directeur,

J'ai pris connaissance de votre circulaire où je mesure la portée de vos intentions.

Je me permets donc, ignorant les détours d'une juridiction qui est la vôtre et dont vous êtes seul interprète, de vous faire part simplement de mes réflexions.

Il me semble, jusqu'au jour où vous m'avez lock-outé, avoir rempli consciencieusement ma tâche.

Je ne pense pas que mon comportement dans votre établissement ait provoqué d'observation qui puisse, tant par mon travail que par ma conduite, rendre indésirable ma présence.

N'ayant pas varié dans mes dispositions, je puis donc aisément vous renouveler mes intentions de remplir mes obligations professionnelles, comme antérieurement ; ceci dès la reprise collective du travail de la Métallurgie Nantaise. Le passé étant le meilleur témoignage de l'avenir. Vous trouverez la plus sûre garantie à tout engagement de ma part, d'autant plus que vous restez seul juge et que vous avez suspendu le contrat de travail en me lock-outant.

Quant aux derniers événements, ils sont la conséquence d'une trop longue injustice que vous n'ignorez pas.

De plus, je réprovoque, dans les circonstances actuelles, et pour leurs motifs, les licenciements qui frappent certains de mes Camarades; ceci au nom du simple bon sens des honnêtes gens à qui on fait si souvent appel, que pour mieux abuser de leur candide croyance dans la justice des forts.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Nom \_\_\_\_\_ Matricule \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

© Archives CHT - Coll. Métaux CFDT 44

A TOUS LES TRAVAILLEURS - AUX PETITS COMMERÇANTS - A LA POPULATION  
NANTAISE

Revenant sur leur signature, les patrons de la Métallurgie de Nantes refusent l'application de l'accord conclu le 17 août portant 40 F horaire d'augmentation pour tous les ouvriers et le point à 190 fr pour les mensuels.

Après plusieurs jours de discussion, ils viennent de rompre et avec l'appui total du Gouvernement, faire occuper à nouveau les usines par la police.

La même menace pèse sur les chantiers du Bâtiment où les employeurs ont, il y a dix jours, pris l'initiative de rompre la discussion et s'opposent depuis à tous contacts, démontrant ainsi leur volonté de maintenir des salaires de misère.

Dans toutes les branches d'activité de notre cité, ils ont refusé une augmentation de salaire permettant aux salariés de vivre décemment, alors que les conditions de travail sont chaque jour plus pénibles.

Il faut savoir qu'un ouvrier qualifié (soit le plus payé) dans le bâtiment gagne 142 fr de l'heure, dans la Biscuiterie 135 à 140 fr, à la Raffinerie de Chantenay 145 fr, dans les Conserves 135 fr, dans l'Habillement 122 à 125 fr.

Les années de misère ont accumulé la colère qui s'est manifestée dans cette dernière période.

Aux demandes d'augmentation de salaire, il est répondu par la répression sanglante qui a coûté la vie au travailleur du Bâtiment, Jean Rigollet.

TRAVAILLEURS de L'INDUSTRIE et du COMMERCE, de la FONCTION PUBLIQUE,  
l'action patronale et gouvernementale est également dirigée contre vous.

PETITS COMMERÇANTS, les bas salaires et plus encore le lock-out sont une entrave à votre commerce,

Pour imposer :

- La réouverture des usines et chantiers,
- L'augmentation décente des salaires et traitements
- L'augmentation des retraites et pensions,
- Les poursuites contre les assassins de RIGOLLET,

LES UNIONS LOCALES C.G.T. - C.F.T.C. - C.G.T-F.O - C.G.S.T. appellent TOUS LES SALARIÉS à cesser le travail pour 24 HEURES.

**LUNDI 12 SEPTEMBRE 1955**

et à assister au RASSEMBLEMENT qui aura lieu à 16 HEURES, Place Neptune.

APPELLENT toute la population à se joindre aux travailleurs à cette manifestation.

APPELLENT tous les petits commerçants à manifester leurs sympathie aux travailleurs en fermant leur commerce pendant la durée de la manifestation.

Pour les Unions Locales :

C.G.T.	C.F.T.C.	C.G.T-F.O	C.G.S.I
<u>GAUDIN</u>	<u>MARTIN</u>	<u>LANOE</u>	<u>LECOCQ</u>

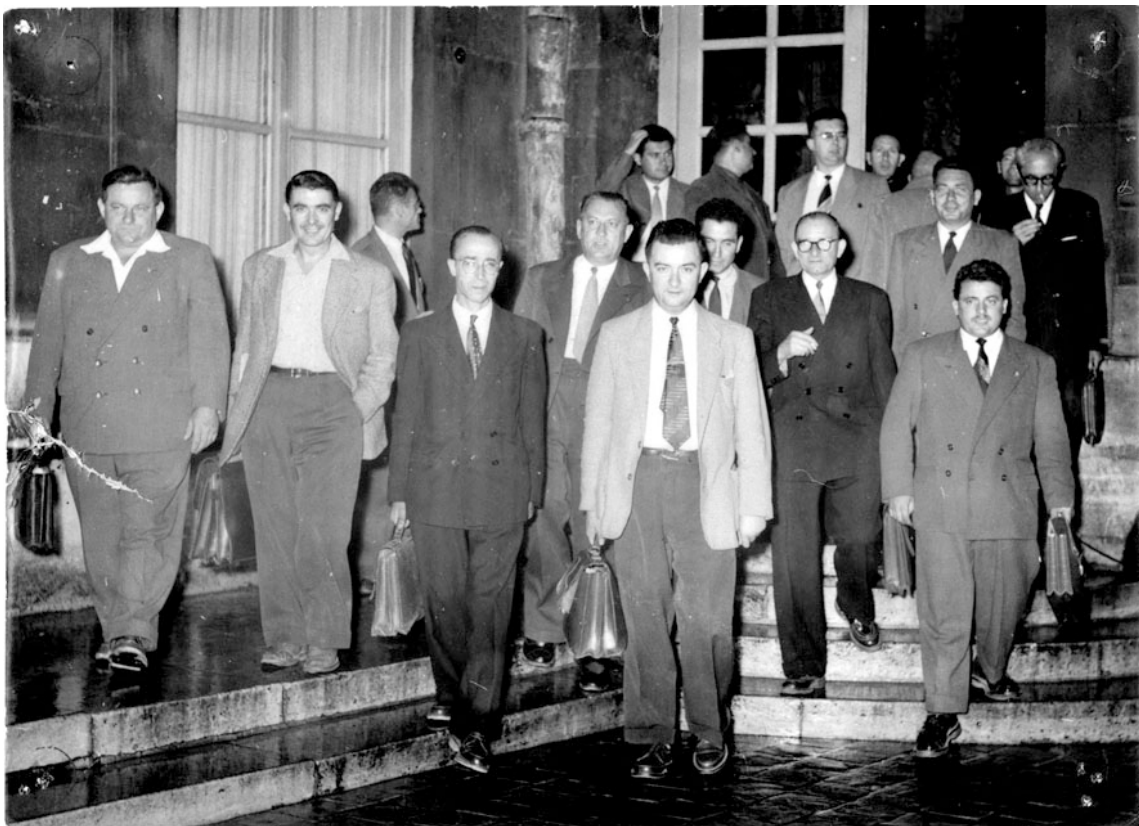
Le 10.9.1955

*NDLR : fac-similé de l'original*

**Samedi 10 et Dimanche 11 septembre**, meeting à 11 heures le samedi matin à la Bourse du Travail : le bilan de la semaine est brossé ainsi que la diffusion des dernières nouvelles : Brandt démissionne lui aussi du syndicat patronal de la Mécanique ; cela devient une débandade dans ce secteur.

Les syndicats contactent les parlementaires pour qu'ils fassent pression afin d'obtenir la levée du lock-out. Dans le même temps, un ordre de grève générale interprofessionnelle est lancé par les quatre unions locales pour le lundi 12. Les délégués partent à Paris dans la soirée du dimanche pour rencontrer Edgar Faure le 12 ; c'est une grosse probabilité mais pas une certitude.

**Lundi 12 septembre**, la grève générale a été largement suivie ; le meeting a regroupé de 20 à 30 000 personnes. Un défilé monstre s'est déroulé vers la Mairie et la Préfecture pour déposer une motion réclamant la levée du lock-out et la reprise des pourparlers. Parallèlement à Paris, la délégation syndicale a vu André Morice qui s'est employé à les faire recevoir par Edgar Faure. Ce dernier les a reçus à 15 heures 30, la réunion s'est continuée après avec son chef de cabinet, les parlementaires et le maire de Nantes André Morice. Ensemble, ils ont fait une étude détaillée de la situation ; une réponse doit nous être donnée le mardi 13 sur les 15 heures, avant le gouvernement veut rencontrer les patrons concernant les salaires et la levée du lock-out.



La délégation sort de Matignon où elle a été reçue par le président du Conseil, Edgar Faure. © Archives CHT - Coll. Métaux CFTD 44

**Mardi 13 septembre**, information à la porte des boîtes. Aux A.C.B. un léger incident se produit : des pierres sont lancées par dessus le portail des constructions mécaniques boulevard Léon Bureau, en face la rue Jean Voruz ; aussitôt des grenades ont jailli lancées par les C.R.S. Nous avons rapidement identifié les coupables : des journalistes avaient jeté des projectiles espérant une riposte, cela leur permettait de faire des photos "atmosphère de bagarre" alors qu'il ne se passait rien avant et qu'il ne s'est rien passé après sinon des mouchoirs de sortie pour les yeux ; ces "valeurux représentants" de la presse ont entendu parler du pays ; ils n'ont pas beaucoup contribué à

améliorer l'image de marque de leur profession qui jusqu'alors n'avait pas tellement gâté les salariés au point de vue information. Toute la journée des délégations des entreprises vont voir le Maire et le Préfet pour demander la reprise des négociations, la levée du lock-out et le départ des C.R.S. En fin de soirée, nous apprenons par téléphone : que le lock-out est maintenu avec occupation des usines par les "forces de l'ordre" ; au positif, une Commission mixte est annoncée pour le lendemain 14, mais à l'extérieur de Nantes. A 22 heures 25, les délégués ouvriers descendent du train de Paris.

**Mercredi 14 septembre**, à 10 heures, meeting et compte rendu du déplacement à Paris (déjà évoqué ci-dessus) et défilé vers la Préfecture, car nous n'avons toujours aucune précision sur la réunion qui doit se dérouler ce jour, ça traîne !!! En fin d'après-midi, les Batignolles et Brissonneau démissionnent à leur tour du syndicat patronal ; seule la Navale reste groupée.

Enfin dernière information de ce mercredi, Rennes sera le lieu de la prochaine rencontre, probablement demain, mais confirmation doit être donnée.

**Le jeudi 15**, la recommandation du médiateur tombe : Bossuat annonce : "Saint-Nazaire moins 5 %." A 10 heures, meeting, pour repréciser, devant tous, les positions des délégués avant le rendez-vous de Rennes prévu à 16 heures 30 : levée du lock-out et salaires. A 12 heures 15, encore un contretemps, la réunion de 16 heures 30 est repoussée à 18 heures 30. Nous sommes

150 à 200 salariés à accompagner nos délégués ; le campement s'installe sur les pelouses de la Préfecture, pendant que l'intersyndicale entre enfin en séance à 19 heures. Là, surprise désagréable, Ernst, Super Préfet, prévient les délégués qu'ils sont là pour entendre une déclaration de l'ensemble des directions des usines nantaises et non pour participer à une discussion. Les employeurs lisent leur position commune : devant l'éclatement du syndicat patronal (pourquoi supporterions-nous le manque de solidarité du monde patronal ?), ils discuteront entreprise par entreprise en s'appuyant sur la recommandation du médiateur : Saint-Nazaire moins 5 %. Grosse et dure réaction ouvrière qui dénonce cette façon cavalière de procéder des patrons : faire 100 Km pour s'entendre lire un papier qui n'apporte rien, que veulent donc les patrons ???



Réunion à la Préfecture de Rennes le 15 septembre 1955.

De gauche à droite, Eugène Martin, Marcel Guiheneuf, Gilbert Declercq, Jean Gascoin, Pierre Évain.

© Archives CHT - Coll. Métaux CFDT 44

**Vendredi 16**, à 10 heures meeting suite à la rencontre rennaise, soi-disant septième Commission mixte, mais aussi surtout pour dénoncer au grand jour les 35 licenciements de la S.N.C.A.S.O et ceux de chez Brissonneau encore plus nombreux. Un cortège assez virulent se forme et se dirige vers la Préfecture pour

demander l'annulation des licenciements et la tenue de véritables discussions. L'après midi se passe dans les assemblées générales de chacun des syndicats où partout a été approuvée cette décision : levée de tous les licenciements et reprise des discussions sur les salaires sur le plan nantais et non boîte par boîte.

**Le matin du samedi 17 septembre**, nous nous retrouvons tous au meeting à 10 heures dans la cour de la Mutualité, comme d'habitude, et l'ensemble des participants ratifie la proposition des délégués, à savoir : levée de tous les licenciements et discussion des salaires sur le plan local, autrement dit toute la métallurgie. Le défilé passe par la Préfecture où une délégation est reçue par le Préfet, puis nous faisons une halte de 45 minutes place Royale et retour place Neptune où nous entendons nos délégués nous dire que le préfet, qu'ils viennent de voir, va intervenir pour la levée des sanctions. L'après-midi Gand, Directeur Départemental du Travail et de l'emploi, fait savoir au Comité d'action que les patrons sont prêts à discuter (déjà !) ; celui-ci accepte évidemment, à condition qu'il ne soit plus question de licenciement. Tout l'après-midi le Comité d'action siège s'attendant à être convoqué. Le Préfet et Gand font savoir qu'ils demandent un délai, jusqu'à lundi matin pour régler cette question. Chacun alors rentre chez lui.

**Dimanche 18**, la journée est calme, basée sur la solidarité : quêtes nombreuses, bals au profit des lock-outés, élan de soutiens divers. Le Comité d'action se réunit à 18 heures.

**Le lundi 19**, tous les gars sont là à la porte des entreprises. Une brève information y est donnée et de chaque boîte part un défilé en chapelet vers la cour de la Mutualité. Le problème des licenciements est de nouveau abordé, pas question de les accepter. Tous ensemble, ponctué par quatre haltes, le défilé des Métallos accompagne leurs négociateurs qui vont chercher la réponse du Préfet à midi. Avant le compte-rendu, pendant l'attente, un automobiliste pressé force un barrage plutôt rapidement, le véhicule est rattrapé place du Cirque et renversé. Enfin une information est donnée, mais rien de satisfaisant, il reste encore 48 licenciements chez Brissonneau, dont 9 délégués, et 35 à la S.N.C.A.S.O dont aussi 9 délégués. A 16 heures nouveau meeting ; pendant ce temps le Comité d'action va à la Mairie pour rencontrer le Maire et les Parlementaires. Vers 17 heures, le cortège s'ébranle et occupe le Pont-Morand jusqu'à 19 heures. Pendant ce temps, sur les 18 heures, le Préfet reçoit délégués et parlementaires.

Durant l'occupation du Pont-Morand et des carrefours avoisinants : rue de Verdun,

Talensac, place Louis XVI, pont Saint-Mihiel, un motocycliste est malmené et une voiture renversée : ils avaient voulu forcer les barrages. A 19 heures, une nouvelle positive : seuls dix licenciements restent encore : six chez Brissonneau (cinq salariés plus un délégué syndical) et quatre à la S.N.C.A.S.O. À 20 h 45, celle-ci annule tous ses licenciements. Seul Brissonneau persiste, la négociation continue. Pendant ce temps, aux environs de 20 heures la dislocation de la manifestation est annoncée ; en même temps des agents viennent, comme tout le monde. Automatiquement les flics et les manifestants entrent en contact, rugueux évidemment ; coups échangés, grenades lacrymogènes lancées. Il faut attendre 22 heures pour voir le retour au calme, mais des ouvriers sont appréhendés. A trente minutes près, les Métallos se seraient dispersés, le convoi aurait repris tranquillement sa route sans incident. Roland Véron est blessé à une jambe en exhortant les manifestants au calme, blessure légère.

**CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS**

26, rue de Montholon  
PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléphone : TRUdaine 91-03  
Adresse Tél : COFETEC-PARIS  
Ch. Post. : C.F.T.C. Paris 283-24

Paris, le 13 Septembre 1955

Monsieur G. DECLERQ,  
Union des Syndicats de la Métallurgie  
de Nantes  
10, rue de Bel-Air  
NANTES (Loire Inférieure)

Ref. à rappeler 197/411

Cher Camarade,


Nous t'informons que le Comité de Gestion du Fonds Confédéral de Solidarité, au cours de sa réunion du lundi 12 Septembre, a décidé d'accorder aux camarades syndiqués chrétiens métallurgistes de Nantes un secours de 700.000 Francs.

Nous versons, ce jour, la somme indiquée ci-dessus au C.C.P. de ton Union Départementale et nous te chargeons de la remettre aux intéressés.

Nous te précisons que, conformément au règlement de fonctionnement du Fonds de Solidarité, cette somme est à répartir uniquement aux syndiqués chrétiens, compte tenu, dans toute la mesure du possible, de leur situation de famille.

Nous te prions de bien vouloir nous retourner, dûment remplis, les états d'épargne ci-joints.

Crois, Cher Camarade, à nos sentiments bien cordialement dévoués.

Le Secrétaire Général Adjoint  
  
R. VANSIELEGHEM

© Archives CHT - Coll. Métaux CFDT 44



**Le mardi 20 septembre**, regroupement à 10 heures à la Mutualité après une brève prise de parole à la porte des boîtes. Le point est fait : après avoir compté 118 licenciements, nous sommes arrivés à 10 hier soir, dix de trop, qu'il faut faire annuler. Puis les délégués dénoncent vigoureusement les rançonneurs d'automobilistes et réclament de tous la discipline. Après le cortège se forme et se dirige vers la Préfecture, d'où à 12 heures 25 les délégués qui y avaient été reçus en ressortent pour nous annoncer la levée de tous les licenciements, enfin !

Meeting à 17 heures ; cela permet de faire fonctionner la solidarité dans les entreprises ; distribution de denrées alimentaires et de viande selon des listes établies par des délégués et militants dans toutes les usines et tous les salariés avaient possibilité de venir s'y inscrire et de profiter des produits collectés : pour la petite histoire, aux A.C.B., à l'abri du blockhaus du boulevard Léon Bureau, d'anciens bouchers travaillant au chantier débitaient des bêtes et répartissaient la viande, heureusement le beau temps est de la partie, ça aide.

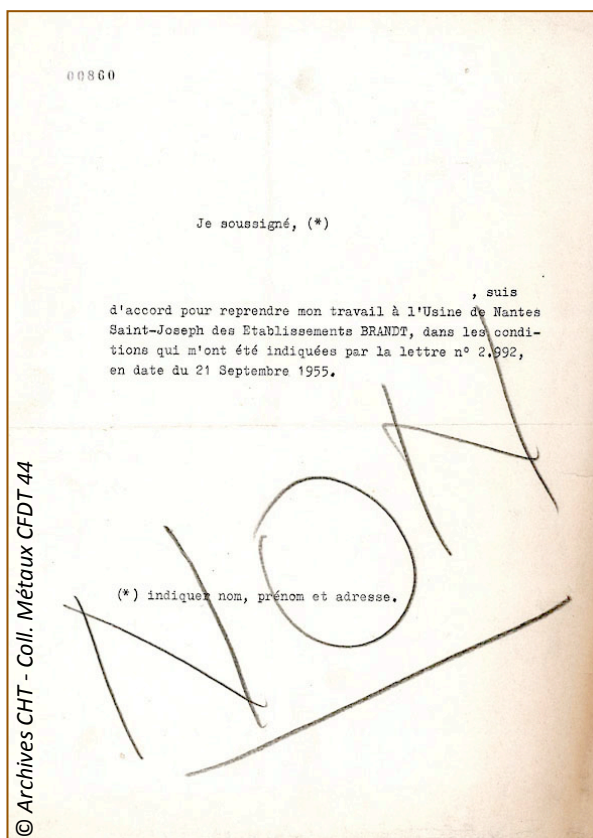
A la Préfecture une Commission mixte se réunit : quarante-deux délégués rencontrent les patrons, seuls ceux de la Navale sont là. Lors du rassemblement de l'après-midi, nous apprenons que les plaidoiries concernant les événements du 17 Août sont reportées au jeudi 22 septembre à 14 heures.

A 18 heures 30, les ouvriers qui sont encore place de la Préfecture, apprennent la libération des gars arrêtés hier soir et que la réunion s'est soldée par une simple prise de contact des délégations ouvrières et patronales, ces derniers pas au complet d'ailleurs. Les délégués de la S.N.C.A.S.O., eux sont à Paris.

Après tous ces événements la dislocation au Pont Morand s'effectue assez difficilement dans un calme très relatif. Une dernière nouvelle dans la soirée, la C.G.C. donne son accord aux employeurs pour un prix du point à 174 francs.

**Mercredi 21 septembre**, comme tous les matins, d'abord regroupement à la porte des usines, puis départ en cortège vers la cour de la Mutualité, où le point sur les négociations est fait. Les patrons absents hier soir à la réunion, nous font savoir qu'ils veulent

bien discuter, mais séparément. Nous partons en organisant un défilé chapelet. L'après-midi, grande manifestation locale interprofessionnelle place Neptune, 35 à 40 000 participants ; tout le monde est dans la rue : EDF, Nouveauté, PTT, Sécu, Bâtiment, SNCF, CTN, Agro-alimentaire... etc. soutenant les métallurgistes présents eux aussi évidemment. Promenade vers la Préfecture, retour place Neptune où est donné le bilan de l'entrevue avec le Préfet : Brandt et Batignolles sont d'accord pour venir à la réunion, Guibert représentera les Batignolles. Pour l'instant, seul Brissonneau manque à l'appel.



**Le jeudi 22**, rassemblement matinal habituel à la porte des usines puis action boîte par boîte avant de se retrouver tous à 11 heures 30 place de la Duchesse Anne. Cela consiste pour les gars de chez Brissonneau à occuper les rues de leur secteur ; ceux de Batignolles et de Brandt bloquent la route de Paris ; les travailleurs des A.C.B. et de la S.N.C.A.S.O. doivent se rejoindre et stationner sur le pont de Pirmil ; quant à ceux des A.C.L., ils vont à Saint Sébastien voir Roux, leur patron et pour finir les ouvriers de chez Dubigeon et de la C.N.R.N. s'en viennent tout doucement par le quai de la Fosse.

Ceux de chez Brissonneau sont d'abord dispersés tranquillement, puis les gardes mobiles (eh oui, pas les C.R.S.) alertés par l'hélicoptère vont dégager le pont de Pirmil sans accrochage grave, des bousculades seulement ; c'est difficile de ne pas reculer, car ils avancent le mousqueton plaqué sur la poitrine, les délégués et militants qui sont devant se trouvent eux aussi avec ce fusil sur le ventre, mais évidemment sans le tenir, nous sommes vraiment en contact, donc nous reculons doucement ; six à sept gars qui se sont fait épingleur en fin de cortège sont libérés l'après-midi. Les

vélos épars sur le pont, ramassés par les flics sont mis à la disposition de leurs propriétaires dans la soirée.

Les délégués ayant réagi tout de suite, rien ne s'est envenimé, il faut aussi reconnaître que les interlocuteurs n'ont pas bloqué le dialogue. L'après-midi tout est calme et pour cause, c'est la paie, ou plutôt la distribution des acomptes dans les entreprises. Au tribunal, déposition des patrons et des secrétaires permanents ; brillante intervention de Declercq (Orléans - Jeanne d'Arc - homme de valeurs, officiers, décorés ... ).

On pense pouvoir agir, pour faire avancer la situation, sur Brissonneau à Paris par personne interposée.

**Vendredi 23**, nous enregistrons les protestations émanant de la Mairie et de la Préfecture concernant nos opérations chapelets et bouchons, elles sont très mal accueillies, c'est le journal qui nous en informe ; en même temps il transmet un communiqué du syndicat patronal, ou plutôt de ce qu'il en reste : la Navale et les Fonderies, sur les propositions qu'il fait à tous, mais du fait de sa représentativité très réduite beaucoup de salariés s'en trouvent exclus.

Nous passons par nos boîtes le matin, puis réunion à la Mutualité : information, il existe un espoir de discussion ce jour... bon on verra bien. Puis a lieu l'opération limace qui par détours nous conduit à une dislocation place Neptune. Pour se faire une idée de la cadence, la rue d'Orléans a été parcourue en 8 minutes.

Un contact est pris avec Bauvin (Brandt) qui accepte de voir chez le traiteur Loquet, au Petit-Port, les Secrétaires permanents. L'après-midi au meeting à la Mutualité, il est annoncé la tenue d'une commission paritaire à 18 heures à condition qu'aucune délégation ne stationne devant la Préfecture, lieu de la rencontre. Tout le monde est d'accord. La réunion commence vraiment à 18 heures pour se terminer à 23 heures 15. Elle est coupée de deux suspensions de séance, l'une d'une heure, l'autre de vingt-cinq minutes. Le prix du point pourrait être porté à 175 francs, il est accepté d'ores et déjà par tous à 174 francs. Tout le monde va se coucher, car d'après le P.D.G. des A.C.B. Rouchet, "la nuit porte conseil". Rendez-vous est pris pour le lendemain à 10 heures.

**Le samedi 24 septembre**, meeting à 9 heures à la Mutualité où nous est donné le compte-rendu de la Commission mixte de la veille. Puis opération "limace" à travers la ville. Nous passons devant la Préfecture

"doucement" mais sans s'arrêter, car les discussions ont repris. A 12 heures 40, interruption de la réunion paritaire pour une reprise l'après-midi, mais une reprise fractionnée :

- Le syndicat patronal de la Navale et les Fonderies à la Préfecture.
- Brandt et Batignolles à la Mairie.
- Brissonneau, rue Lekain, à la Direction Départementale du Travail.

Le prix du point est redescendu à 174 francs dès le matin, la C.G.C. ayant fait connaître par téléphone son acceptation à ce niveau. Toutes ces réunions se terminent entre 17 et 19 heures 30 sur des propositions inférieures à celles du 8 septembre ; cela provient de la moyenne des salaires de Saint-Nazaire qui est de 186 francs 55 et non de 190 francs d'après Gand, Directeur Départemental du Travail, tous les calculs ont donc été revus à la baisse.

Pendant cet après-midi, les lock-outés ne sont pas restés inactifs, un défilé de la Mutualité à la place Neptune en passant par la Préfecture a été organisé où les slogans habituels sont scandés. Cela a d'ailleurs provoqué une suspension de séance. Rendez-vous est pris pour le lendemain à 11 heures place Neptune qui, répétons-le, à cette époque est vierge de toute construction.

**Dimanche 25**, comme convenu, nous nous retrouvons à 11 heures avec une bonne participation pour un dimanche matin après 40 jours de conflit. Mise en garde des responsables devant une levée éventuelle du lock-out, pas de reprise éparpillée, nous reprendrons tous ensemble ; puis informations commentées sur les réunions de la veille. A 18 heures 30 reprise des pourparlers, arrêt à 22 heures 30 avec un point de blocage concernant la rétroactivité de l'accord éventuel et le paiement des jours lock-outés. Rendez-vous est pris pour le lendemain à 17 heures.

**Lundi 26 septembre**, à l'embauche prise de parole devant un très nombreux public. C'est, d'une part lundi et en début de semaine les gars viennent aux nouvelles, d'autre part la presse s'est fait l'écho des nombreuses réunions de la semaine écoulée, alors la minorité qui suit ce conflit d'un peu plus loin (de Pornic, du Pouliguen ou des bords de l'Erdre, de la Sèvre ou de la Loire) est là, pour savoir, car il faut le rappeler, le temps est toujours très beau.

Tout le monde se retrouve à la Mutualité pour le meeting de 10 heures. Tout y est dit sur la situation et un grand défilé avec dislocation à la petite Hollande

clôture la matinée. A 17 heures, nous repartons vers la Préfecture, dès l'arrivée du défilé et pendant tout le passage les patrons changent de salle. La dislocation s'effectue place Neptune après une rapide prise de parole de Jacquet de la C.G.T. La Commission mixte siège jusqu'à minuit 30, grâce aux représentants ouvriers. Dès 22 heures les patrons se sont levés, les ouvriers restant assis ; les patrons reprennent la séance un peu avant minuit, mais chacun reste sur ses positions, c'est la rupture. Les employeurs s'en vont sans consentir aucune avancée sur les salaires.

**Le mardi 27**, le syndicat patronal, de nouveau, fait publier par la presse le barème de salaire proposé avec rétroactivité depuis Août. Comme d'habitude, d'abord à la porte des usines, puis tous à la Mutualité à 10 heures. Compte-rendu des pourparlers de la veille : il est tout de suite constaté que les entreprises dissidentes sont à la traîne, surtout Brandt ; une délégation vient de partir pour Paris afin de rencontrer les patrons de l'usine demain à 16 heures. Ce rassemblement est clôturé par un cortège "chapelet" avec dislocation place Neptune. Entre temps Bauvin a fait demander les Secrétaires permanents ; il leur annonce qu'il va faire son possible pour toucher toutes les directions générales pour permettre enfin de réunir une Commission paritaire valable.

A 14 heures, le tribunal siège pour entendre les plaidoiries et au meeting de 17 heures une rapide information y est faite sur ce sujet, car ce n'est pas encore fini. Pour ne pas déroger, redéfilé "chapelet" et dispersion place Neptune.

Monsieur Bauvin annonce à 19 heures 30 son échec. Côté tribunal, fin des plaidoiries à 20 heures ; la prochaine séance consacrée aux témoins dont Monsieur Gand.

**Le mercredi 28 septembre** voit le rassemblement quotidien aux portes des usines, puis convergence de tous à la Mutualité. Après, marche vers la Préfecture pour demander au Préfet d'effectuer des démarches auprès du Ministre du Travail afin de réunir les directions générales, toutes les directions générales et de les mettre en présence des délégués. Même demande est d'ailleurs faite à nos fédérations syndicales respectives. L'entretien à la Préfecture dure jusqu'à 12 heures 30. Au cours de l'après-midi le défilé partant de la place Neptune et aboutissant à la Mutualité est passé par le passage Pommeraye, c'est une première. Nous apprenons que demain, une délégation sera reçue par le Ministre du Commerce et

de l'Industrie (Morice, Maire de Nantes) à 11 heures avec possibilité presque certaine de renouer les conversations avec nos interlocuteurs. Dans la soirée, une légère progression des salaires moyens est signalée chez Brandt.

**Jeudi 29**, de bonne heure, à 1 heure 50, la délégation ouvrière prend le train pour Paris. Information quotidienne rapide à la porte des boîtes et ensuite, toute la matinée, solidarité. Cela veut dire distribution de tickets de pain, de tickets de repas, de viande, de légumes, de fruits quand il y en a, selon des critères de revenus établis depuis longtemps ; cette solidarité est approvisionnée par des collectes lancées depuis des semaines avec des apports de la paysannerie locale qui nous donne un bon coup de main, relation de syndicat à syndicat évidemment. Dans l'après-midi, meeting, puis cortège et occupation des ponts. La garde mobile arrive juste au moment où ça se dégage. L'embouteillage est monstre. En revenant vers le nord, nous voyons les gars du bâtiment qui travaillent au C.H.R. en construction à côté du pont Haudaudine laisser tomber diverses "choses" sur les mobiles qui passent en-dessous, généralement, c'est lourd. Après avoir coupé en deux les manifestants, refoulé une partie par le pont de la Madeleine et obligé l'autre à se diriger vers le pont Haudaudine, les mobiles après plusieurs charges accompagnées de grenades lacrymogènes lancées à la main repoussent les Métallos place de la petite Hollande. Chaque train passe sous une grêle de projectiles : grenades d'un côté, objets métalliques ou pierres de l'autre. Les manifestants se replient place du Commerce ; plusieurs camions des forces de "l'ordre" venant du Champ de Mars arrivent par le cours Franklin Roosevelt. On note aussi des accrochages du côté de la place de la République ; cela dure depuis 17 heures 30. A 19 heures ça continue rue J.J. Rousseau et allée Duguay-Trouin pour se localiser en fin de journée en bas de la rue J.J. Rousseau et quai de la Fosse où des barricades légères sont dressées, il y en a eu jusqu'à treize. Pendant ce temps à Paris, les délégués sont reçus par le ministre une première fois à 11 heures comme prévu ; à 13 heures 30 aucun changement dans la position des parités en présence.

Reprise à 16 heures de la réunion toujours sans résultat ; ce n'est qu'à la dernière minute que tout d'un coup une prime de 3 500 francs est accordée à tous. Nos représentants repartent avec le sentiment d'avoir assisté et participé malgré eux au déroulement d'un scénario bien réglé à l'avance, dont les principaux

acteurs, c'est-à-dire les délégués, donc nous, ne sont que des spectateurs ; le moins que l'on puisse dire, c'est que cela est difficile à avaler après plus de 40 jours de conflit.

Brandt annonce, d'autre part, la réouverture de sa cantine provisoirement pour trois mois.

**Vendredi 30 septembre**, une brève information est donnée à la porte de chaque entreprise sur la tournée à Paris, suivie de réunions syndicales des adhérents et des sympathisants organisées par toutes les centrales. La solidarité devant les boîtes, occupe la Mutualité où les responsables reviennent sur le voyage à Paris ; pour l'avenir, pas de nouvelles pour l'instant, F.O. n'ayant pas encore pris position.

Un lent défilé nous conduit à la Préfecture où les délégués font pression sur le Préfet pour libérer deux jeunes arrêtés la veille (ce ne sont pas des Métallos, c'est vrai, eh alors ! la solidarité ça existe) et aussi pour que la S.N.C.A.S.O. fasse des propositions valables à ses salariés permettant ainsi d'envisager l'organisation d'une consultation dans toute la métallurgie nantaise. Le Préfet doit donner une réponse demain à 11 heures.

Et nous voici **le samedi 1er octobre**, distribution de denrées à la porte des usines le matin dans le cadre de la solidarité. A 16 heures, rassemblement à la Mutualité où sont présentées les options syndicales à savoir deux référendums :

1 / Acceptons-nous que les propositions patronales soient soumises à un référendum ? Si le résultat de cette consultation à bulletin secret est positif, autre question :

2 / Acceptons-nous les propositions patronales ? Et ce toujours par vote à bulletin secret.

Le premier vote est prévu le lundi 3 octobre à 8 heures à la porte des boîtes toujours occupées ; à 14 heures 30 nouveau rendez-vous au même endroit pour connaître le résultat et éventuellement revoter. Les gars après avoir bien écouté se séparent dans le calme.

Pour cette journée du **dimanche 2 octobre**, un impératif, ne rien faire, repos pour tous.

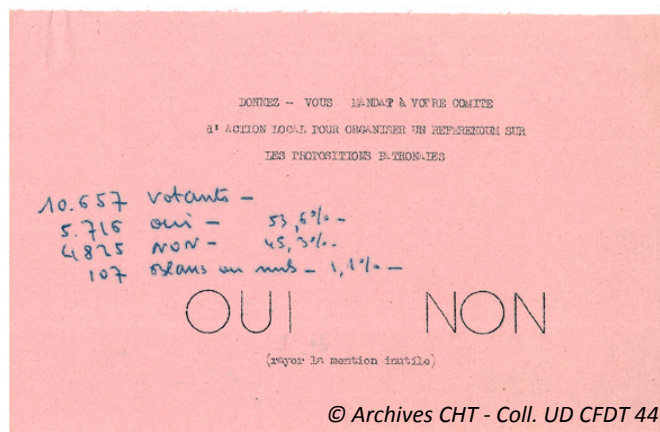
**Ce lundi 3 octobre**, c'est la cohue devant les entreprises, la foule des grands jours est là : tous ceux qui ont suivi quotidiennement le conflit, autrement dit, la majorité ; les intermittents, que l'on a vu surtout en début de semaine ; les indifférents, eux, consultent la presse et enfin les opposants, tout le monde est présent : un vote de cette importance, ça ne se boude

pas. A tous les présents, distribution d'un tract retraçant l'histoire du mouvement avec les dernières propositions patronales et après, le vote a lieu.

A 12 heures 30, le résultat est connu :

Votants 10 657		
Oui	5 716	53,63 %
Non	4 825	45,27 %
Nul	116	1,09 %

Oui, signifie "nous acceptons que les propositions patronales soient soumises au vote."



Donc à 14 heures 30, rebelote et là, c'est sur les propositions des patrons que les Métallos vont se prononcer. Oui mais, car il y a un "mais" émanant de la direction de Brissonneau ; cette entreprise a envoyé des lettres au personnel laissant planer un doute sur la reprise du travail de l'ensemble de ses salariés et précisant que pour ceux qui devaient être licenciés, la sanction n'est pas rapportée mais suspendue. Devant ces faits, le second vote est suspendu lui aussi ; et au lieu de voter, les travailleurs, à 14 heures 30 sont informés de cette nouvelle situation ; au même moment d'autres délégués vont tenir au courant le Préfet de cette position patronal rétrograde.

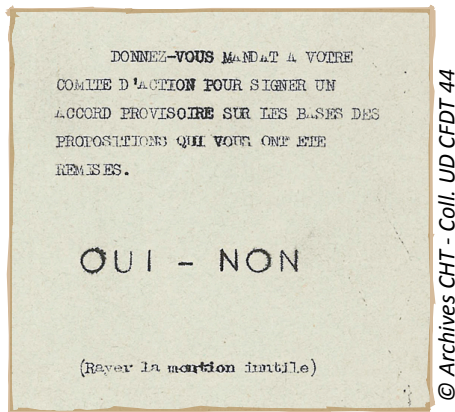
A 16 heures 30, meeting à la Mutualité où les participants sont informés des différentes démarches entreprises par les délégués pour débloquer la situation, notamment à la Préfecture ; car à la lumière de ce qu'il vient de se passer, il faut discuter des modalités de reprise du travail dans les entreprises.

A la fin de ce meeting les salariés sont invités à se présenter à la porte de leur boîte demain à 8 heures pour un vote éventuel. Toujours ce lundi 3 à 21 heures 30, un protocole d'accord est rédigé et ce procès-verbal signé comporte quatre points :

- Aucune sanction n'est prise pour tous les événements survenus depuis le 17 Août 1955.

- Maintien des avantages acquis existant dans les entreprises le 16 Août 1955.
- Paiement des congés payés 1955 - 1956 sans déduction de la période de lock-out.
- Remboursement au personnel des dégâts éventuels faits par les C.R.S. pendant l'occupation.

**Mardi 4 Octobre**, du fait de l'existence du protocole signé, le deuxième vote peut avoir lieu.



Il s'effectue après un rappel, le dernier, de différentes augmentations obtenues par entreprise et par catégorie professionnelle et des paiements effectués depuis le 1<sup>er</sup> Août en tenant compte des grèves perlées, tout cela par tract évidemment. Tout le monde vote, sur les 11 heures, les résultats suivants sont enregistrés :

Votants 10 225		
Oui	5482	53,62 %
Non	4644	45,42 %
Nul	99	0,97 %

L'après-midi, à la Mutualité, les résultats sont proclamés au rassemblement de 17 heures. Les délégués siègent en Commission de 15 heures 30 à 16 heures 45 et reprennent à 18 heures 45, suspension

nécessitée par leur participation au meeting ; cette Commission mixte sert à préciser les dernières modalités de la reprise du travail dans les boîtes. Ce dernier grand meeting de ce conflit est plutôt houleux étant donné la faible majorité qui est sortie des urnes ; Jacquet (C.G.T.) un peu et surtout Sautejeau (Syndicat Indépendant) se font siffler, mais Declercq (C.F.T.C.) et Rouaud (C.G.T. des Batignolles) rétablissent très bien la situation et arrêtent les discussions entre ouvriers qui auraient peut-être dégénéré en bagarre, au bout de 50 jours, des nerfs peuvent craquer.

Comme dernier mot d'ordre, les responsables nous demandent de garder intacte notre union qui a fait et qui fera notre force. Rendez-vous à la porte des entreprises demain à l'heure d'embauche habituelle. La dernière Commission paritaire de ce conflit se termine à 22 heures par la signature de toutes les délégations de l'accord provisoire ; il ne sera définitif qu'après l'énoncé du jugement sur l'affaire du 17 Août. Dernière condition formulée et acceptée, c'est le bon sens d'ailleurs, passage d'une Commission de sécurité avant l'entrée des ouvriers dans les différents chantiers.

**Mercredi 5 Octobre 1955**, embauche normale, après le passage comme convenu, de la Commission de sécurité. Partout, les ouvriers sont rentrés en cortège, délégués en tête.

Seul accrochage, chez Brissonneau où des brimades sont infligées aux représentants du personnel, réglementation des entrevues, temps limité, etc. A 16 heures tout est enfin réglé et le travail reprend normalement. La période aiguë du conflit est terminée et c'est Brissonneau qui a tenu à mettre le point final, ce n'est pas forcément un honneur d'ailleurs.

**Métallurgistes,**

**La Caisse de Grève paiera**

*Pour 25 journées de lock-out :*

— 3.750 fr, pour les prestations à 150 fr. ;

— 5.000 fr. pour les prestations à 200 fr.

De plus, chaque adhérent C.F.T.C. bénéficiera d'une aide confédérale de 3.000 francs, s'ajoutant éventuellement à la prestation de caisse de grève, ce qui donnera :

**3.000** fr. pour les syndiqués non adhérents à la Caisse de grève.

**6.750** fr. pour les prestataires à 150 francs.

**8.000** fr. pour les prestataires à 200 francs.

**Ces sommes seront payées incessamment.**

© Coll. UD CFDT 44, VT 89, octobre 1955

## Quelques réflexions

Cette période de 50 jours s'est répartie :

- 19 jours de grève, mais aucun de grève totale. Durant tout ce temps, les Métallos ont participé en nombre très important à :
- 24 rassemblements en ville de Nantes avec défilé.
- 26 meetings dans la cour de la Mutualité rue Désiré Colombe,
- 6 fois, nous nous sommes revus matin et soir à la Mutualité, à savoir les jeudi 18 Août, lundi 19 Septembre, mardi 20, vendredi 24 et mardi 27.
- 4 fois, la ville de Nantes a accueilli les manifestants matin et soir sur ses pavés : les lundi 19, samedi 24, lundi 26 et mercredi 27 Septembre.
- Pendant les 31 jours de lock-out, ne pouvant aller dans nos usines où les C.R.S. nous avaient remplacés, nous nous sommes réfugiés dans la ville de Nantes qui pratiquement tous les jours nous a vu arpenter ses artères.

Autre constatation, si nous ne prenons en compte que la période du lock-out, c'est-à-dire 31 jours ; nous enlevons les 5 samedis et les 5 dimanches compris dans cette période, il nous reste 21 jours, avec une moyenne de 9 heures 60 centièmes de travail journalier.

Pour un salarié, cela donne  $9,60 \times 21 = 201,6$  heures  
soit 201 h 36 mn

Nous avons vu au début que 15 000 travailleurs étaient concernés par ce conflit, ce qui nous donne au minimum :

$201,6 \text{ heures} \times 15\ 000 = 3\ 240\ 000$  heures  
de perdues par la volonté patronale, pour arriver à la fin [NDLR : du conflit] à peu près au même résultat.

Rappelons-nous qu'au soir du 17 Août [NDLR : après la signature de l'accord qui sera dénoncé par le patronat dans la soirée du même jour] la perte était en gros de :

$7 \text{ heures} \times 15\ 000 = 105\ 000$  heures de perte.

Différence : **2 919 000** heures.

"L'amour propre patronal" est vraiment onéreux. Si le patronat a perdu de l'argent, c'est vrai en partie, mais de sa faute, on ne peut rien y ajouter. Par contre que dire de l'ensemble des ouvriers qui, financièrement ont dû attendre la fin de l'année pour récupérer cette lubie patronale. Quel gâchis ; pour les jeunes de cette époque, à partir de ces événements, beaucoup n'ont plus jamais pris les patrons très au sérieux.



Un des 24 rassemblements qui se sont déroulés à Nantes pendant les événements d'août-septembre 1955.  
© Archives CHT - Coll. Métaux CFDT 44

Autre élément non négligeable, les soirées d'inquiétude vécues par bon nombre de femmes de militants. Les nuits d'été Nantaises de l'année 1955 ont souvent été troublées par le bruit provenant de l'éclatement des grenades lacrymogènes ; ça résonne le soir, car il fait chaud et les fenêtres sont ouvertes. Les syndicalistes étaient évidemment dans les rues, en tant que responsables, leur place se trouvait avec les travailleurs, y compris pour calmer le jeu d'ailleurs.

Mais ça, les épouses tout en le comprenant, éloignées du théâtre des opérations, n'en supportaient pas moins le contrecoup et au fil des jours de ce long conflit, la fatigue nerveuse, elle existe.

A ce sujet, une anecdote concerne un foyer dont le mari est membre du comité d'action au titre de la C.F.T.C. ; blessé légèrement à une jambe un soir et soigné sur place, sa femme ne l'a appris que plusieurs jours après par un tiers, notre camarade faisant

attention le soir au moment de troquer la pantalon pour le pyjama, au début d'ailleurs l'épouse était incrédule, dame ils couchaient ensemble quand même !!!

Encore une précision concernant un autre domaine : heureusement qu'à cette époque beaucoup de salariés étaient jeunes, les embauches avaient été nombreuses depuis la fin de la guerre, le travail étant abondant, car les aînés fatiguaient lors des charges de C.R.S. ; dans ces occasions, relativement nombreuses, il fallait courir et vite sans oublier le franchissement des barrières en voltige quand il y avait des charges (place du Port Communeau par exemple), même si la peur des coups de matraque développait la vélocité, nos quadras et nos quinquas échaudés les premiers jours prirent raisonnablement du recul, tout en suivant activement et totalement le mouvement.

Jean Duret, Novembre 1995.  
Reformulation de l'écrit de 1955.



© Coll. personnelle. Jean Duret lors des événements de 1955.

NDLR : Les métallos nantais reprennent le travail le 5 octobre 1955. Un mois et demi plus tard, le 26 novembre, se tient le 4<sup>e</sup> Congrès des Métaux de Nantes. Le secrétaire du syndicat, Gilbert Declercq, présente le rapport d'activité dont sont extraits les documents ci-dessous.

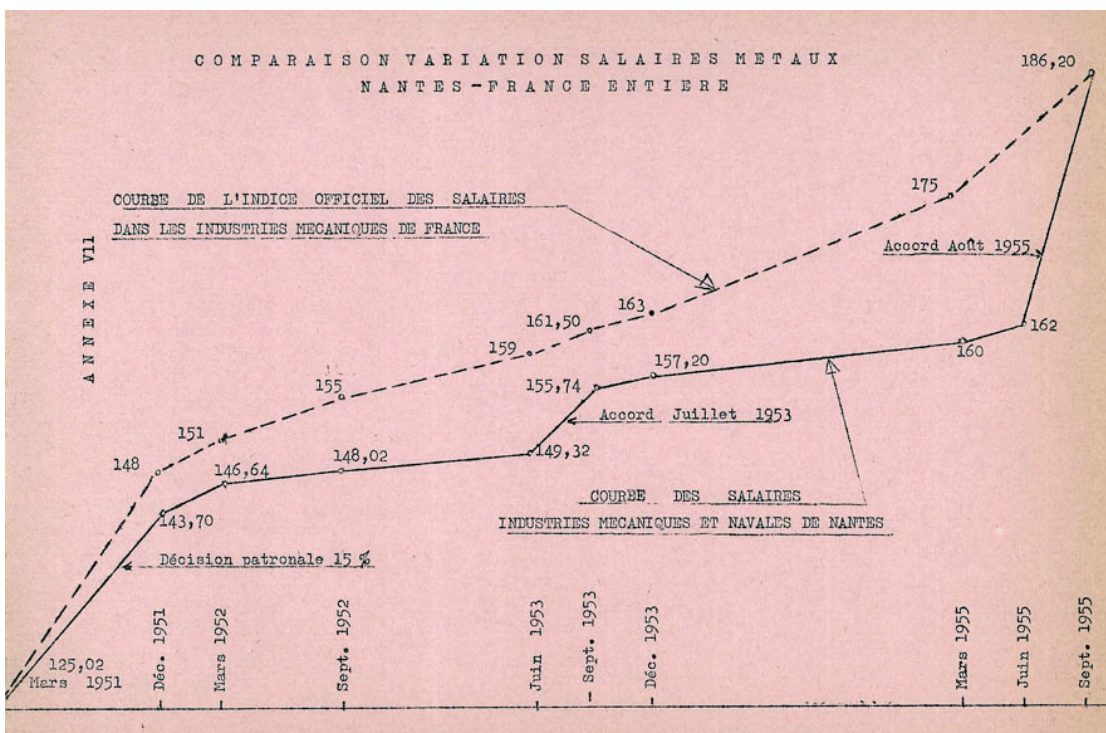


Tableau annexé au rapport d'action syndicale présenté par Gilbert Declercq au 4<sup>e</sup> Congrès CFTC des Métaux de Nantes, le 26 novembre 1955.

© Archives CHT - Coll. Métaux CFTD 44

Rapport d'action syndicale présenté par Gilbert Declercq au 4<sup>e</sup> Congrès CFTC des Métaux de Nantes, le 26 novembre 1955.

Ce rapport établit le lien entre la lutte nantaise d'août 1955 et l'histoire ouvrière.

© Archives CHT - Coll. Métaux CFTD 44

ANNEXE III

La C.F.T.C. Métaux de Nantes affirme que, pour elle, le problème des salaires de NANTES est réglé par l'accord du 17 Août 1955. Il ne reste plus qu'à assurer l'application pratique.

Nous aurions préféré signer cet accord dans une ambiance plus calme.

La C.F.T.C., pour sa part, a toujours manifesté sa volonté d'une politique du "tapis vert", d'une politique de négociation.

Cette politique n'a pas abouti :

Tant que les seules délégations ouvrières et patronales ont discuté, aucun accord valable de salaire n'a été conclu.

C'est qu'à la vérité, une contrainte jouait, celle du patronat.

Nous avons prévenu les patrons. Je me souviens personnellement d'une conversation avec Monsieur HENRY, secrétaire du Syndicat patronal. Les patrons souriaient lorsque l'on annonçait que la colère des travailleurs serait dure.

En fait les patrons refusent la parité.

Ils veulent la décision unilatérale, acceptée par les salariés.

Cette pression patronale, implacable si elle n'est pas spectaculaire comme la mise à sac d'un immeuble patronal, a spécialement joué contre les travailleurs de province.

Ce qui s'est passé le 17 Août, cela a été le résultat du refus patronal de la politique de négociation. Cela a été le rétablissement d'un équilibre qui a permis la parité.

Chaque travailleur qui cherche un emploi, qui "prend ce qu'il trouve" pour le salaire qu'on veut bien lui donner, sachant qu'économiquement ce sera difficile à s'en tirer mais qui signe quand même son contrat d'embauche, connaît bien la sorte de sentiment que les patrons ont eu en signant un accord qui reste valable.

Les patrons affirment que la concurrence économique les gêne ; mais au temps du dirigisme, M. BABBY, président du syndicat patronal, appelait de ses vœux la "saine loi de la concurrence".

L'argument de concurrence aussi a été mis en valeur par les patrons de la construction navale dans la demande de "loi d'aide à la construction navale".

La C.F.T.C. a donné son appui à cette loi d'aide, qui devait amener des salaires plus élevées.

D'avoir joué la carte de la négociation alors que les patrons s'en amusaient, d'avoir eu cette politique d'aide à la construction navale et de constater que le patronat n'a pas tenu son engagement de faire progresser les salaires, tout cela donne à la C.F.T.C. le droit d'être dure envers le patronat.

A ANGENIS, nous avons rappelé l'enthousiasme du 17 Août au soir....



Suite de l'intervention  
de Gilbert Declercq

.... Depuis, il y a eu les 18 et 19 Août, les C.R.S., 1 mort, des blessés, cela, le patronat, ne peut pas l'effacer.

Si à la commission mixte du mardi 9 Août, les patrons avaient affirmé leur accord pour payer les mêmes salaires qu'à St-NAZAIRE, tout ce qui s'est produit n'aurait pas eu lieu.

Aujourd'hui, il est trop tard, c'est l'augmentation horaire de 40 Fr. et le prix du point à 180 Fr. qu'il faut obtenir.

Qu'économiquement parlant, une augmentation de 25 % soit difficile à avaler par les entreprises, cela semble vrai.

Mais c'est le résultat d'un refus d'augmentation progressive et continue des salaires.

Si les patrons des Batignolles avaient augmenté le pouvoir d'achat de Septembre 1946 de 3 % par an, le salaire moyen de l'Usine serait de 202 Fr. Il est à 162 Fr. Comme par hasard, il manque juste les 40 Fr.

Si cette possibilité de véritable discussion patrons-ouvriers, existe en période si calme, on verra cela après quand l'arriéré des 40 Fr. aura été payé.

Mais, il ne faut nous faire aucune illusion. Cette possibilité de discussion dépend et dépendra surtout du rapport des forces.

La pression ouvrière doit s'exercer sans cesse. Nous y croyons en régime capitaliste où les affaires, l'argent, créent une tension incessante entre les classes.

Il appartient à la C.F.T.C. de réaliser que cette pression soit celle d'une classe ouvrière puissamment organisée, syndiquée à 100 % avec la puissante caisse de grève et ses militants en contact avec la masse ouvrière.

Si nous n'arrivons pas à réaliser cette pression ouvrière, le patronat reprendra du "poil de la bête" et de nouveaux 17 Août 1955 seront nécessaires.

Nous devons, à travers tous ces événements, prendre conscience que le capitalisme est mauvais moralement et techniquement, et qu'au-delà de nos luttes pour les 40 Fr. se joue le problème de la mise en place d'un socialisme non totalitaire.

C'est là le lien qui relie à toute l'histoire ouvrière, la page que nous avons écrite en Août 1955 à NANTES.

Le 26 Août 1955

## HOMMAGE A JEAN RIGOLLET

Le 19 Août 1955 le Camarade Jean RIGOLLET tombait mortellement blessé par les balles des C.R.S.

RIGOLLET avec des milliers de travailleurs, manifestait pour l'amélioration de ses conditions de vie.

Le patronat avec l'appui du gouvernement refusait l'augmentation des salaires.

C'était l'époque où le Président du Conseil Edgard FAURE promettait de doubler le pouvoir d'achat dans 10 ans.

Six années ont passé, mais les travailleurs, la population, ne peuvent oublier ces faits, d'autant plus qu'aujourd'hui la menace d'un coup de force fasciste apparaît dans le but de supprimer ce qui reste de liberté et de priver les travailleurs de leur moyen d'action pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat qui est encore plus bas qu'en 1955.

C'est pour rendre hommage à la mémoire de Jean RIGOLLET et à la cause qu'il défendait, qu'une délégation des trois UNIONS LOCALES déposera une gerbe sur le Cours des Cinquante Otages, à l'endroit même où il fut tué, le Lundi 21 Août à 18 H.45.

A cette occasion, les UNIONS LOCALES invitent les Travailleurs et la Population à s'associer par leur présence à cette Cérémonie.

Elles les invitent également à y déposer bouquets et gerbes.

En agissant ainsi, ils aideront à perpétuer la mémoire de ce travailleur qui fit le sacrifice de sa vie pour la cause ouvrière.

Pour les UNIONS LOCALES,

C. G. T.

C. F. T. C.

C.G.T.-F.O.

GAUDIN

BOLO

COIGNOT

1961 : six après les événements d'août-septembre 1955, les organisations syndicales continuent à commémorer la mémoire de Jean Rigollet.

© Archives CHT - Coll. Métaux CFTD 44

## Conclusion

### GROUPE HISTOIRE CFDT 44

Les notes de Jean Duret sont centrées sur le conflit nantais mais dès le mois de juin 1955 et pour les mêmes causes, les métallos nazairiens ont mené eux aussi un conflit très important. Au début de son mémoire, Jean écrit : « Il faut noter au passage que l'action des Métallos Nazairiens n'est sûrement pas étrangère à la tenue de cette réunion » [NDLR : *la première du conflit, avec les patrons le 17 août*]. L'ouvrage collectif rédigé par des militants de la CFDT, « Un printemps sur l'estuaire », présente un bref récit des événements nazairiens dans un chapitre intitulé « A Saint-Nazaire : l'âpreté de la lutte, l'élan de la victoire ».

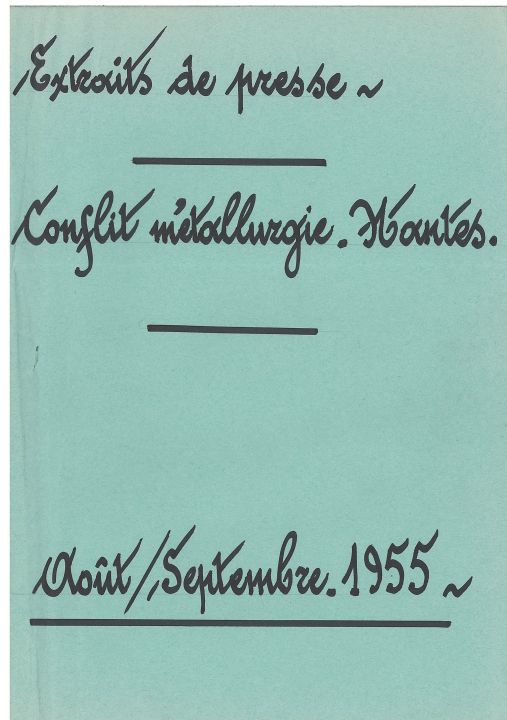
Encouragés par l'action de leurs camarades métallos aussi bien à Saint-Nazaire qu'à Nantes, les salariés du Bâtiment ont également mené des actions fortes et obtenu des résultats substantiels.

Au-delà de la Métallurgie et du Bâtiment, c'est l'action de tous les militants CFTC qui a été reconnue par les salariés puisque dès le mois suivant ils ont placé la

CFTC de la Loire-Inférieure en tête des résultats aux élections de la Sécurité sociale. Par ailleurs, dans le département, la syndicalisation s'est développée à un rythme très élevé (+ 72% entre 1954 et 1955).

Les conséquences de ces mouvements ont dépassé les frontières de Loire-Inférieure. « Le conflit de 1955 connaît une forte répercussion nationale. Les résultats obtenus font tache d'huile. Eugène Descamps et les responsables de la métallurgie CFTC utilisent habilement la situation. Ils incitent les équipes syndicales de la navale, puis celles des autres centres industriels, à poser les mêmes revendications que les Nazairiens et à les faire aboutir par l'action. Et ça marche ». (« Le printemps sur l'estuaire », page 50).

Au sein de la Confédération CFTC, ce conflit a également eu des répercussions. Gilbert Declercq, secrétaire du syndicat des Métaux Nantes et leader incontesté de ce conflit, a renforcé sa position au sein du groupe des Minoritaires. Cette aura lui permettra d'être désigné par Eugène Descamps comme « conseiller technique » et de jouer un rôle non négligeable dans l'évolution de la CFTC en CFDT.



Page de titre des archives sur les grèves de 1955

© Archives CHT - Coll. Métaux CFDT 44

NDLR : Tous les documents concernant ce conflit de 1955 avaient été classés par Hervé Béliard (à l'époque responsable juridique de l'UD 44) avec l'aide de Guy Pasquier. Ils ont ensuite été déposés au Centre d'histoire du travail à Nantes.

**GROUPE  
HISTOIRE  
CFDT 44**

Mars 2015